

Entre la plume *et* l'enclume

Défense et approfondissement de la loi Taubira

par l'association Entre la Plume et l'Enclume, **3 janvier 2006.**

Courriel : plumenclume@yahoo.fr

URL : <http://geocities.com/plumenclume/>

En guise de cadeau de Noël, de savants universitaires nous ont jeté une appétissante pâte : abolissons, abolissons ! Abolissons donc les lois qui les empêchent, eux, de publier, de pérorer à leur guise : voilà ce que proposent 19 historiens dans Libération le 13 décembre. Ces lois sont quatre ; la première, la loi Gayssot, s'ils ne l'ont pas beaucoup aimée, ils ne l'ont, pour le moins, pas beaucoup cassée. On ne les a pas vus, ces dix-neuf engoncés, placer des pamphlets dans les journaux et clamer : « Gayssot, salaud, le peuple aura ta peau ! » ou encore : « Sharon t'es pas le patron : tes chambragaz elles puent ! » D'autres prenaient le maquis, eux sont héroïquement restés au chaud. La deuxième, pas de problème : reconnaître un génocide bien circonscrit, bien terminé, c'est accrocher sur soi une médaille dorée, c'est faire plaisir en se faisant plaisir, c'est du clientélisme bien dealé. Jamais deux sans trois, et voilà Taubira : encore ces blancs-là, qui viennent réclamer leur part, ces quémandeurs, ces assistés, qui ne savent rien faire d'autre, qui n'iront pas au-delà. Mais le troisième round est aussi celui où les choses basculent. Les coloniaux les connaissent, eux, leurs nègres, et ils savent que la loi reconnaissant la traite négrière et l'esclavage transatlantique comme crimes contre l'humanité n'est pas qu'une patenôtre, qu'elle les condamne eux, ceux qui sont issus de ces crimes et n'ont jamais voté l'abolition de leurs privilèges. C'est alors qu'ils font voter la quatrième, reconnaissant la colonisation comme un fait positif. Les députés ont bien senti qu'ils avaient à choisir, en l'occurrence, entre leurs prébendes et servir la nation par une réflexion profonde : ils ont choisi ¹ !

Les dix-neuf étourdis se sont peut-être dit : tout le monde va être content, y en a pour tous les goûts. On va débattre en commissions, et au final notre projet s'imposera de lui-même, comme le bon sens qui nous réconcilie : abolissons, abolissons l'application rétroactive de toute loi ; rétablissons, rétablissons le bon goût du droit traditionnel : comment voulez-vous punir des morts depuis presque deux siècles (les historiques, attestés négriers) ? Pourquoi ne pas être cléments avec une poignée de vieillards, quelques petits papons qui restent ? Et les Arméniens, après tout, sont des gens comme les autres ; on ne va pas attiser éternellement leurs disputes de voisinage. Quant à la colonisation, l'important c'est de ne pas froisser nos banlieues ; toute manière, les affaires, nous les faisons sans eux. La main tendue, c'est l'abc d'un bon vendeur².

¹ Le 13 juillet 1990, fut votée par l'Assemblée nationale, à l'unanimité l'article 14bis complétant la loi de 1881 sur la liberté de la presse, proposé par le parlementaire communiste Jean-Claude Gayssot constituant en délit la contestation de « l'existence des crimes contre l'humanité tels qu'ils sont définis par les Accords de Londres du 8 août 1945 » ; ce sont les décisions prises par le Tribunal de Nuremberg qui cernent le concept, créé pour rendre compte des persécutions nazies contre les Juifs. Le 29 janvier 2001, avec la même unanimité, une loi stipule que « La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915 [commis par les Turcs] » ; le 21 mai 2001, toujours à l'unanimité, est votée la loi proposée par Christiane Taubira, députée de Guyane, « tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité », et recommandant une attention renforcée dans les manuels et les programmes scolaires. Enfin, le 24 février 2005, le député UMP Christian Vaneste ajoute un amendement à la loi sur les harkis et rapatriés d'Afrique du Nord, avec un article 4 qui prévoit que « les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer ». La loi Gayssot et la loi sur le génocide arménien ont servi à prononcer de lourdes condamnations, en particulier celle de Roger Garaudy et de l'ouvrage de référence paraissant annuellement, le célèbre Quid ; ces lois ont en outre dissuadé la recherche sur les sujets concernés.

² La liste des 19 signataires est hétéroclite ; cette pétition a été suivie le par une autre, le 23 décembre, signée de 26 autres personnalités ; certaines avaient été favorables, au départ, à la première des lois limitant la liberté d'expression, la loi Gayssot. Il semble bien que ce soit la menace de sanction d'un universitaire, en vertu de la loi Taubira, qui soit en train de provoquer une effervescence générale. En effet, le premier procès d'Olivier

Mais c'est Noël, et le solstice d'hiver. Dans tout l'Occident, des historiens qui ont fait le sacrifice de tout au sommet de la pyramide sont capturés et bouclés, spécialement en Allemagne et en Autriche. L'heure est noire pour eux, alors que leur lumière transperce enfin les murs : le président iranien l'a fait savoir dans le monde entier. Et il a fait savoir au monde entier que ni les Autrichiens, ni les Européens ni les Américains ne veulent de juifs constitués en État chez eux, sur le charmant modèle qu'ils ont implanté en Palestine : bizarre, non ?

Ceux qui aiment la loi Gayssot : il n'y a aucune raison pour que les choses s'arrangent. En France, le directeur de la rédaction du magazine L'Arche, Mair Waintrater, expert dans la diffamation, le terrorisme intellectuel et l'acharnement durable, explique les mérites de la Loi Gayssot : elle permet aux tribunaux de condamner des individus sans avoir à examiner la pertinence, l'honnêteté ou le degré de vérité, d'un texte historique que certains n'aiment pas ; il suffit que quelqu'un y perçoive une « incitation à la haine raciale ». Il affirme, d'ailleurs, en pleine incohérence, que les lois existantes avant la loi Gayssot permettaient déjà de condamner le concept éminemment vaporeux « d'incitation à la haine raciale ». Ce qui manquait, jadis, c'était l'effet d'intimidation de ces simples mots : à une époque, avant les profanations organisées au cimetière de Carpentras, ça faisait marrer tout le monde, et on passait à autre chose : personne n'est assez bête pour débâter sur les autres en disant de façon publique: je peux pas les sentir parce qu'ils puent leur sale race. Erreur, il y en a qui le font : le site Amisrael, qui a été interdit, parce qu'il était un organe de ceux qui passent à l'action, et qui tabassent les innocents; ou encore le site rigolo www.marcelisme.com qui annonce : « nous sommes capables du meilleur comme du pire, mais dans le pire nous sommes les meilleurs, périodique de l'église libertaire papyaniste marcelienne mondiale, cyberpériodique interdit aux nègres, aux arabes, aux chiens et aux cons » qui incite surtout à l'incrédulité sur l'existence de la race papyaniste : et il vient d'ailleurs de disparaître...

Mair Waintrater s'accroche à la loi Gayssot ; il compte bien, désormais, sur son pouvoir d'intimidation : « la négation de la Shoah est condamnable dans l'exacte mesure où elle est le véhicule d'une idéologie visant à reproduire les conditions qui rendirent possible le génocide des Juifs. En d'autres termes, les victimes d'hier ont droit à la considération du législateur si elles-mêmes ou leurs descendants risquent de nouvelles atteintes, semblables ou non à celles qu'elles ont subies ». Ainsi il suffit d'être désigné par un descendant de victime comme un véhicule d'idéologie pouvant contrarier ses projets, grâce à la loi Gayssot, pour que tout l'arbitraire du pouvoir s'exerce féroce, et Mair Waintrater trouve ça très bien. C'est ce raisonnement simple, relevant de la simple loi du plus fort, qu'Israël a fait valider par l'ONU, en décrétant la Shoah tabou absolu : La résolution onusienne a rejeté "toute négation de l'holocauste en tant que fait historique de façon partielle ou totale"³. Et malgré le fait que cette résolution toute neuve ne soit pas obligatoire, son esprit a néanmoins déjà beaucoup servi depuis 1986, date où la première loi de ce genre a été votée en Israël : c'est la couverture morale internationale aux lois réprimant "la négation de l'Holocauste" au sein de l'Union européenne, et frayant la voie de la généralisation au niveau international de ces lois contraires aux libertés d'opinion et de recherche scientifique.

Mais qui diable pourrait prétendre nier la Shoah, ou même la minimiser ? La plupart des historiens estiment que c'est à partir de 1967 qu'elle a été utilisée comme l'argument suprême pour cacher à l'opinion publique occidentale l'illégalité constitutive à la création

Pétre-Grenouilleau, banal spécialiste de la banalisation du crime contre l'humanité noire, commencera le 19 janvier prochain. Les universitaires blancs sont bouleversés de découvrir que l'un des leurs pourrait être condamné par une loi qui consolide l'égalité en droit des Noirs. Ne voyant pas le moyen d'éviter ce qu'ils ressentent comme une humiliation collective, ils sont amenés à ébranler tout un édifice législatif, qui s'écroulera sur eux. Le président Chirac a attisé l'incendie en déclarant son refus d'une histoire officielle: « ce n'est pas à loi d'écrire l'histoire. L'écriture de l'histoire, c'est l'affaire des historiens ».

³ La Résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU, votée le 1er novembre 2005, sur proposition israélienne, prévoit aussi l'enseignement de l'holocauste aux peuples du monde entier, et l'instauration du 27 janvier jour de commémoration de ses victimes. Les délégations de pays arabes et musulmans: Egypte, Indonésie, Malaisie, - et le Venezuela- ont exprimé des réserves sur cette mesure, regrettant que le texte n'évoque pas également d'autres grandes tragédies humaines de l'Histoire (session du 27 novembre 2005)

de l'État d'Israël, issue d'un accord entre impérialistes français, anglais et étatsuniens pour établir une tête de pont à la néo-colonisation du Proche Orient tout entier. Si, auparavant, l'opposition à la création d'Israël a été faible dans l'opinion publique, c'est parce que bien des antisémites la soutenaient, pensant que la victoire du projet sioniste serait la véritable solution finale aux problèmes de coexistence des juifs avec les populations d'Europe centrale : ils voyaient là une sorte d'expulsion consentie, ne prévoyant pas que l'exportation des indésirés à la périphérie renforcerait leur pression sur le centre. En un sens, on peut dire que la Shoah a peut-être commencé avec Hitler, mais qu'elle n'a pas fini avec lui, au contraire elle l'a dévoré et elle n'a pas cessé de grossir depuis. Les données collectées par Norman Finkelstein dans *L'industrie de l'Holocauste*, le montant des réparations versées par les Etats allemand et étatsunien (3 milliards de dollars par an est un chiffre que reprennent les meilleurs auteurs), et par les banques suisses, l'industrie cinématographique et muséographique de la Shoah, non, rien de cela n'a jamais fait l'objet d'une négation, parce que ce sont des faits indéniables.

Pourtant, Norman Finkelstein est maintenant accusé de révisionnisme, tandis que des personnalités juives brillantes choisissent de monter au front, et d'endosser le costume des proscrits, des justiciables : ainsi Israel Adam Shamir, Gilad Atzmon, Paul Eisen, qui pourraient prétendre aux privilèges des Israéliens. Ils choisissent de défendre la liberté de réflexion et d'expression, dans la personne des historiens persécutés sous prétexte de négation de la Shoah : Ernest Zundel, arrêté en février 2003 sous un prétexte fabriqué de toutes pièces, extradé au Canada puis en Allemagne en mars 2005 ; Germar Rudolf, chimiste, extradé des Etats-Unis où il était réfugié depuis 1995, vers l'Allemagne en octobre 2005 ; en novembre 2005, l'historien David Irving arrêté en Autriche alors qu'il y était officiellement invité ; l'écrivain suisse René-Louis Berclaz, emprisonné depuis plus d'un an ; l'écrivain belge Siegfried Verbeke, arrêté en Hollande en août 2005.

Certains de ceux qui ont attendu jusqu'aux turbulences provoquées par la loi sur la colonisation positive pour prendre des poses de libérateurs attendaient, jusqu'ici, de voir les dissidents français aussi tous coffrés, ceux que les défaites et l'âge n'ont pas encore usés. Le président Bush est réputé pour ses nombreuses gaffes ; la plus importante est d'avoir dit que ceux qui mettaient en doute l'existence d'armes de destruction massive en Irak étaient des négateurs de la Shoah. La filiation des mensonges est donc parfaitement établie, par le terroriste et menteur en chef. Les grands inquisiteurs, tant en France qu'aux Etats-Unis, avaient spéculé sur la couardise des intellectuels salariés, pour étouffer la réflexion grâce à loi Gayssot, et ils n'ont pas eu tort. Mais ils ont fait une erreur d'analyse. Ils ignorent le ressort populaire, ils croient l'avoir brisé. Désormais, alors que toute la France est dieudonnée, comme dit notre voyant Finkelkraut, les historiens persécutés ne sont plus seuls.

C'est Noël et pour les Noirs, inventeurs des pyramides et qui toujours et partout, trouvent les solutions, l'heure est venue. C'est des conservatoires du système colonial, les Antilles, que part la résistance, sur des bases saines. Ce n'est pas la première fois : les Noirs de France et d'Afrique ont été les premiers résistants au nazisme. Gaston Monnerville, député de la Guyane, dénonçait bien avant les autres, les injustices envers les juifs organisées par Hitler, en soulignant le lien entre toutes les idéologies et pratiques suprématistes, dans son discours « Le Drame Juif » du 21 juin 1933 au Trocadéro : « Souvenez-vous ! Une guerre d'extermination, froidement voulue, implacablement menée contre les Herreros, dans l'Ouest africain : 40.000 Herreros massacrés ... Toujours quelques crimes précèdent les grands crimes : Il y avait dans les massacres africains des promesses qui sont aujourd'hui tenues, hélas ! Il y avait en eux l'annonce des assassinats hitlériens. Si bien que l'on peut voir dans le martyre des Africains allemands une préfiguration parfaite de l'actuel martyre des juifs allemands.... Il n'y a pas de vertu sans courage ». Après la guerre, il fut président du Sénat. Son raisonnement reste le plus juste, parce qu'il plonge dans la racine : le crime contre l'humanité noire est le premier crime de l'humanité blanche ; celui qui est prêt à le reconduire, celui-là finira par l'appliquer sur sa propre race, il est le caïnite, et tant qu'il n'aura pas renoncé à son envie de crime fratricide, il reste en deçà de l'humanité.

Une fois de plus, ce sont les Noirs qui rétablissent l'ordre naturel, parce qu'ils connaissent mieux que tous les autres la dégradation totale. Ils ont donc la capacité pour voir l'origine des maux. Ils ont fait voir à tous l'escroquerie qui préside à la consécration de la Shoah comme autorité suprême : il ne s'agit nullement de contester le degré des souffrances injustement endurées par les juifs. Simplement, les Noirs sont là pour rappeler que la souffrance n'est pas un privilège, et ne donne aucun droit. Ils demandent, ni plus ni moins que les autres, réparation pour les crimes commis contre eux, et pour l'évaluation desquels on dispose de tous les documents comptables requis. Et ce faisant, ils protègent chacun des menaces toxiques. La loi Taubira est une bonne loi, une loi qui nous humanise tous, qui fait reculer l'impunité : non, l'être humain ne peut être abaissé au rang de matière première négociable, mi chose mi bête. C'est un principe universel, à réinstaurer par la force à chaque génération, et dans chaque contexte. Seuls les négriers vont s'acharner pour que le souffle révolutionnaire de cette vérité soit brisé.

La prochaine manche a déjà commencé, voilà ce que préparent les sionistes, ceux qui enferment leurs « nègres » de Canaan dans des bantoustans en Palestine, et qui tentent d'en faire autant en France en criminalisant les banlieues ; voilà le nouveau degré d'arbitraire qu'ils gardent sous le coude, et qui est déjà utilisé, aux Etats-Unis par exemple : dans le cadre de la prévention du terrorisme, on invoque « la conspiration (accord illégal établi entre deux personnes ou plus pour commettre un délit). Point n'est besoin que le délit soit commis : tout ce que doit faire l'accusation est de démontrer, sur la base d'une preuve circonstancielle, qu'un accord 'doit avoir existé'. On trouve rarement des preuves réelles et directes d'un tel accord, sauf dans le cas où l'un des deux participants les fournit ou passe aux aveux ». C'est l'avocat de cinq Cubains emprisonnés aux Etats-Unis (pour avoir défendu leur pays du terrorisme qui se fabrique à Miami, capitale sioniste) qui l'explique : Leonard Weinglass, dans *Le Monde diplomatique*, décembre 2005. Oui, nous conspirons pour la destruction de l'axe usraélien, et contre la trouillocratie qui le soutient.

Nos Raminagrobis, toujours prêts à copier l'Amérique, sont donc en train de figoler leurs listes de conspirateurs, afin de les enfermer pour complicité de terrorisme, et ils accusent de semer la terreur, pour commencer, les Noirs qui se battent pour dénoncer la malhonnêteté universitaire à leur endroit. Car ils ont bien l'intention de tester leurs méthodes sur ceux qui ont fait capoter le plan d'origine, qui ont cassé la loi Gayssot par la loi Taubira. Les chercheurs africains ont un site, www.africamat.com, ils travaillent en équipe : c'est bon, leurs archives ont déjà été cambriolées, on trouvera bien quelque part de quoi établir l'idée qu'ils sont une poignée d'extrémistes qui conspiraient. Et les lynchages pourront commencer, calculent les Inquisiteurs, qui spéculent sur l'indifférence des Blancs, Arabes et Européens, voire leur soulagement s'ils voient la répression s'abattre plus que sur eux-mêmes sur leurs voisins Africains. Mais le rapport des forces n'est plus celui de Willie Lynch, qui pensait pouvoir diviser à l'infini, et de la sorte garder le système esclavagiste concentrationnaire en état de marche pour trois cents ans. Le système, dont l'homme noir comme l'indigène était le combustible, n'a pas duré trois siècles. Le système usraélien, dernière expression du suprématisme blanc et de quelques traîtres noirs, ne durera pas cent ans.

Car le suprématisme blanc, brisé par les victoires militaires des non-blancs, est brisé aussi sur le plan spirituel. Platon considérait les femmes comme mi animaux mi choses : en retranchant la moitié du genre humain de sa pensée, il la castrait d'autant ; Aristote rétrécit encore plus l'humanité, en déclarant que l'esclave n'en faisait pas partie, et que l'esclavage était naturel, comme la domestication des animaux ; ces exclusions rejoignirent celles du monde sémitique, qui, en postulant le caractère abstrait de la divinité, nia sa présence et sa force dans la nature concrète ; Descartes alla plus loin, déniait l'âme aux animaux et oubliant de traiter sérieusement du rapport de l'homme avec la nature ; puis Kant et Hegel précisèrent : il n'y a de pensée complète que chez les Blancs, et les Noirs n'ont même pas de beauté propre, ils relèvent de l'horreur pure. Lorsque le Tiers Monde fit savoir, à la lumière de Gandhi, qu'il était le monde Entier, les Blancs les plus tourmentés se tournèrent vers l'Extrême Orient, et ceux que la folie blanche attristait retrouvèrent dans le Védanta la place du Tout, la parenté entre tous les

Entre la plume *et* l'enclume

humains, avec les animaux dont nous faisons partie, entre la vie et la mort qui sont le poulx de la nature, entre le chatolement du corporel et le néant de l'abstraction. Mais il manque, dans ce que les Blancs dépressifs ont trouvé en Extrême Orient, le sens de l'action, la volonté d'histoire, la justification de la violence créatrice. Tout cela, c'est la dissidence de gauche qui l'a porté, au long du XIXème et du XXème siècle, en se laissant guider par une étoile : transformer le monde dans le sens de la justice, le rêve de Don Quichotte et des révolutionnaires. On peut lire la quintessence de cette énergie dans les textes et la biographie d'une Française, Simone Weil. Avec bien d'autres, elle a, au contact des anonymes, brisé les barrières qui lui avaient été transmises comme héritage, et son esprit n'a pas fini de nous libérer. Elle interprétait la légende de la malédiction de Cham à l'envers : le malheur africain lui semblait le signe d'une bénédiction particulière ; en ce sens, tous les innocents persécutés sont noirs, le Jésus crucifié était certainement plus noir que blanc.

L'esclavagisme a augmenté, il s'est approfondi et étendu, les uns se voyant dénier toute autonomie et toute dignité, jusqu'à l'assassinat en masse par le terrorisme d'Etat, et tous se voyant d'autant plus robotisés qu'ils sont un rouage de pointe dans la technocratie et cannibalisés par la consommation. C'est maintenant la conscience noire qui peut porter la réconciliation des couleurs : le rouge de l'incandescence créatrice, le blanc de la fidélité à la tradition et à l'esprit, qui ne font qu'un. Ce qu'on appelle l'animisme africain rétablit les concordances, en finit avec les amputations intellectuelles. Il nous sauve de bon nombre de mensonges typiquement occidentaux, qui permettent les crimes occidentaux. Voilà pourquoi nous allons accompagner le combat noir contre le rétablissement de l'esclavage, qui est leur combat, et qui est celui de nous tous, piégés par ce que nous avons été empêtrés dans le mensonge qui mène actuellement à la destruction du Proche-Orient, et qui nous réduit à la servitude ignoble.

Ainsi donc, les deux fleuves se sont déjà rejoints. Les proscrits, les bannis, les diffamés, les maudits ont en commun le même ennemi : celui qui a décidé de les écraser, quelle que soit la quantité de mensonge à répandre dans l'opinion pour ce faire : un monstre complexe, une hydre aux longs bras, mais dont la face répugnante est contrainte de se manifester : le sionisme réel, l'empire usraélien. Dès lors que le mensonge est démasqué comme la misérable et principale arme de distraction massive, l'union peut se faire. Certains lecteurs du Monde ou de Libé, peut-être, seront dupes des demi-mesures, des miroirs aux alouettes, des simagrées culturelles, de nouvelles manœuvres frauduleuses. Mais les Noirs et les Blancs, le peuple et ses penseurs, ensemble, reprendront la Bastille.